



Placements
en Direct

RBC Placements en Direct Inc.

DEMANDE DE MODIFICATION DES INSTRUCTIONS DE PAIEMENT DE FERR/DE PAIEMENT EXCÉDENTAIRE

TÉLÉCOPIE OU COPIE NUMÉRISÉE ACCEPTÉE

| | |
|-------------------------------------|---|
| _____ NOM DU CLIENT | |
| _____ N° DE COMPTE FERR AUTOGÉRÉ | _____ N° DE COMPTE DE PLACEMENT AUTOGÉRÉ |

MODIFICATION DES INSTRUCTIONS DE PAIEMENT :

Fréquence : Mensuelle Trimestrielle à partir de **Veillez verser les fonds** (choisir une seule option) :

Semestrielle janvier dans mon compte RBC Banque Royale ou du Trust Royal

Annuelle février N° : _____ N° de l'unité : _____

mars dans mon compte de placement RBC Placements en Direct® :

Date d'entrée en vigueur : (OBLIGATOIRE) (mm/jj/aaaa) _____ N° : _____

autre institution financière canadienne (*joindre un chèque portant la mention « annulé »*)

Paiement : Montant minimum pour chaque année, OU

Montant brut (avant les retenues fiscales) _____ \$

Retenues fiscales supplémentaires (facultatif) : Federal _____ %

Pour les résidents du Québec seulement : Provincial : _____ %

DEMANDE DE PAIEMENT EXCÉDENTAIRE* :

Montant Brut (avant les retenues fiscales) _____ \$ OU **Montant Net (après les retenues fiscale)** _____ \$

(FACULTATIF) Retenir impôt supplémentaire: Fédéral : _____ % Provincial (pour les résidents du Québec seulement): _____ %

Taux de retenue d'impôt :

| Montant du retrait | Autres provinces ou Territoires | Québec |
|-------------------------|---------------------------------|--------|
| 0 \$ - 5 000 \$ | 10% | 21% |
| 5 000,01 \$ - 15 000 \$ | 20% | 26% |
| 15 000,01 \$ et plus | 30% | 31% |

Veillez verser les fonds (choisir une seule option) :

- dans mon compte RBC Banque Royale ou du Trust Royal n° _____ N° de l'unité _____
- par chèque, expédié à mon attention à l'adresse que vous avez en dossier
- dans mon compte de placement RBC Placements en Direct n° _____

Je conviens qu'une retenue d'impôt à la source sera effectuée

SIGNATURE DU CLIENT

DATE (mm/dd/yyyy)

Veillez prendre note que le compte doit contenir suffisamment de fonds pour couvrir les paiements obligatoires/choisis. *Si vous avez récemment vendu des titres pour couvrir les paiements obligatoires/choisis, la transaction doit être réglée avant que le paiement puisse être traité.